République française

Département du Pas-de-Calais

COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

Séance du 03 juillet 2023

Membres en exercice : 11 Date de la convocation: 30/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée,s'est

réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LECORNET

Présents : 10 Votants: 10

Pour: 10

<u>Présents</u>: Jean Marie LECORNET, Jean-Bernard CARTON, Fernand

Contre: 0

DEMERVAL, Michel SAILLIOT, Bernard MONCOMBLE, Georges DELIVEYNE,

Hervé CHOPIN, Christelle DEON, Mickaël LECTEZ, Martine MORISS

Représentés:

Excusés:

Absents: Dorothée WYPYSZCZAK

Secrétaire de séance: Fernand DEMERVAL

Délibération n° 2023 DE 017

OBJET: demande de subvention DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le programme d'aide départemental en faveur des territoires ruraux,

Dans le cadre de l'étude pour l'établissement du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie,

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est possible de demander une aide auprès du département pour le DECI.

Dans le cadre du FARDA, Monsieur le maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de subvention FARDA 2023-2026.

Après délibération, le conseil décide d'approuver à l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le maire, et l'autorise à signer les différents documents s'y rapportant et de prévoir les dépenses au budget.

Fait et délibéré les an, mois, jour susdits Monsieur Jean-Marie LECORNET, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le $\frac{05}{100}$ / $\frac{07}{100}$ / $\frac{20}{100}$ / $\frac{23}{100}$ et publié ou notifié le $\frac{06}{100}$ / $\frac{20}{100}$ / $\frac{20}{100}$

RF PREFECTURE DE ARRAS